

Un moment crucial pour agir

La loi limite actuellement l'aide médicale à mourir (AMM) aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Un groupe de députés et de sénateurs recommande d'ouvrir l'accès à l'AMM aux mineurs matures. Cette recommandation supprimerait effectivement l'âge minimum pour l'euthanasie ou le suicide assisté. Ils suggèrent de limiter l'accès à l'AMM aux mineurs matures dont la mort est proche et « raisonnablement prévisible ».

Un *mineur mature* est un enfant ou un adolescent jugé capable de prendre une décision en matière d'AMM.

L'AMM a d'abord été limitée aux adultes proches de la mort, mais elle a rapidement été étendue à ceux qui ne sont pas en train de mourir.

La loi fixe un âge pour les décisions importantes, telles que le vote. Il est approprié et raisonnable que la décision de mettre fin à sa vie par l'AMM soit assortie d'une limite d'âge similaire.



L'Alliance évangélique
du Canada

Fondée en 1964, l'AEC réunit des confessions évangéliques, des institutions postsecondaires, des organisations et des assemblées dans le but de bénir le Canada au nom de Jésus. L'AEC encourage les partenariats ministériels, mène des recherches sur les tendances religieuses et sociales et offre une voix constructive pour les principes bibliques dans la vie et la société.

**Numéro sans frais
1-866-302-3362**

Bureau de l'AEC à Scarborough

10, boul. Huntingdale
Scarborough (ON) M1W 2S5
Toronto local : 905-479-5885
EFC@theEFC.ca

Bureau de l'AEC à Ottawa

130, rue Albert, bureau 1810
Ottawa (ON) K1P 5G4
Ottawa local : 613-233-9868
ottawa@theEFC.ca

Bureau de l'AEC à Québec/L'Alliance Évangélique du Canada - Québec

12868, rue du Parc-Marchand
Québec (Québec) G2A 1E6
Tél : 418-922-8817
quebec@laec.ca

TheEFC.ca



LIBERTÉ DE
RELIGION



CARACTÈRE
SACRÉ DE
LA VIE



ÉGLISE ET
MISSION



FAMILLE ET
COMMUNAUTÉ



SOINS DES
PERSONNES
VULNÉRABLES

EUTHANASIE POUR LES JEUNES

**Ce qui se passe avec l'aide
médicale à mourir (AMM) et
ce que vous pouvez faire**



 **AÉC** L'Alliance évangélique
du Canada



Contactez votre député

Contactez votre député local pour lui demander de ne pas autoriser l'AMM pour les enfants et les adolescents.

Écrivez-lui, appelez-le ou rencontrez-le pour lui exposer vos préoccupations. Pour avoir plus d'impact, contactez votre député de plusieurs façons, par exemple en lui écrivant et en l'appelant.

Veillez à ce que toutes vos communications soient respectueuses et courtoises.

Le travail d'un député consiste à représenter ses électeurs. C'est une bonne idée de s'informer sur la question, mais il n'est pas nécessaire d'être un expert pour faire part de ses préoccupations à son député.

Vous trouverez les coordonnées de votre député sur le site noscommunes.ca/members/fr.

L'AMM pour les enfants et les adolescents

Un comité parlementaire recommande que la décision finale concernant l'aide médicale à mourir (AMM) soit laissée aux enfants mineurs. Si cette recommandation était adoptée, les parents pourraient ne pas être consultés et n'auraient pas besoin de consentir à la mort de leur enfant par voie d'AMM.

La partie du cerveau qui évalue les risques n'est pas complètement développée chez les adolescents et les enfants. Elle ne se développe que vers l'âge de 25 ans.

Les enfants sont facilement influençables et peuvent subir de nombreuses pressions de la part des adultes.

Si l'AMM est proposée aux mineurs matures proches de la mort, combien de temps cette limite durera-t-elle? Il est probable qu'elle soit étendue aux mineurs qui ne sont pas en train de mourir ou qui souffrent uniquement de maladies mentales.

Vous pouvez faire bouger les choses

Un rapport de comité peut inciter le gouvernement à modifier la loi.

Il est temps de dire aux députés que les enfants et les adolescents ne devraient pas être admissibles à l'AMM.

Faites part de vos préoccupations à votre famille et à vos amis.

Un député prend note lorsqu'un électeur le contacte, même s'il lui répond de manière standardisée.

Pour plus d'informations et de ressources, consultez le site TheEFC.ca/TAID.



Les enfants sont particulièrement vulnérables. La première priorité du Canada doit être de fournir des soins médicaux de haute qualité aux enfants.